

- qu'il y a lieu de faire de à une réduction des 2/3 du loyer de location des logements pendant les mois hors saison.

- en case qu'une que les loyers de location soient les suivants:

1500 fr par mois pendant les mois de Juillet Août et Septembre

500 fr par mois pendant les 9 autres mois.

pendant le 1<sup>er</sup> trimestre.

### III Service de Police

Moyens de Remunération des policiers a fait un étude sommaire. Et les bases pour

calculer sur le domaine public. Elle suppose que les loyers de voirie sont a peu

près en leur état compte de l'importance des rues qui servent d'elles - comme cela a fait dans certaines villes: Bordeaux en particulier - en 3 catégories dont M. Castelnau donne les bases:

#### 1<sup>re</sup> Catégorie

- Bd Grand
- Place de la Renaissance
- Front de Mer.
- Rue Gambetta - Rue de la République - Bd Serris.
- Cours de l'Europe
- Bd de la Grande Rue
- Bd J. Garnier
- Bd de la Cité d'Orly
- Bd Carnot (voies) sur des 1/2 aques
- Rond Point de Sireuilhon
- Rue de Sireuilhon
- Rue Notre Dame

Approuvé le 11.11.1938